

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE



Bonnat, le 28 mai 2023

A l'attention de Madame la Préfète.
Préfecture de la Creuse
Place Louis Lacrocq
23000 GUERET

Madame la Préfète,

J'ai le regret de porter à votre connaissance l'existence d'une décharge sauvage située sur le territoire de la commune de JARNAGES au lieu-dit «Poteau de Pierre Blanche », à la sortie du rond-point de la N145.

Ce site, comme vous le montrent les photos ci-jointes, comporte des amoncellements de déchets hétéroclites et notamment des plastiques et des pneus. Ce dépôt est visible du rond-point de sortie de la N145, en direction de la D 990. Il constitue une atteinte à l'environnement.

J'attire votre attention sur le fait que toute décharge sauvage de déchets d'origine urbaine ou rurale, est susceptible de constituer une « installation classée pour la protection de l'environnement » au regard du code de l'environnement. Elle ne peut exister qu'après obtention d'une autorisation ou d'un enregistrement, dont l'absence constitue d'ailleurs un délit, ou avoir fait l'objet d'une déclaration à vos services.

En conséquence, je vous sollicite afin que vous fassiez intervenir vos services conformément aux dispositions de l'article L.514-2 du code de l'environnement pour mettre fin à cette situation et remettre en état le site.

En effet, cette installation ne semble pas avoir effectuée les procédures administratives nécessaires.

Cependant, si tel était le cas, je vous saurais gré de bien vouloir nous communiquer les documents administratifs s'y rapportant (arrêtés préfectoraux ou preuves de dépôt, dossiers de demande, etc ...).

Confiante dans l'efficacité de vos services à faire respecter la loi et à sauvegarder l'environnement, je vous remercie par avance pour votre intervention.

Je souhaiterais être tenue informée des suites que vous ne manquerez pas de donner à cette affaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'expression de ma sincère considération.

Marie-Christine GIRAULT, présidente de France Nature Environnement Creuse.

Copie Monsieur le Maire de Jarnages

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CREUSE

-france.nature.environnement23@gmail.com - Adresse postale : 18 Le Magnoux - 23220 BONNAT

Association Loi 1901, agréée dans le cadre départemental pour la protection de l'environnement

Siège social : Maison des Associations - 11 rue de Braconne - 23000 GUERET

Déclaration en Préfecture de Guéret le 15 avril 2019 sous le N° W232005706 - JO du 27 avril 2019 - Annonce n°214